

Entreprise BUFFI Société d'Aménagement de Travaux Paysagers : une entreprise réunionnaise engagée dans la prévention des intérimaires



Lors de la journée de lancement du programme INTERIM organisée par la Direction de la prévention des risques professionnels de la CGSS Réunion, l'entreprise BUFFI Société d'Aménagement de Travaux Paysagers a présenté sa démarche en matière de prévention des risques pour les intérimaires. Fondée en 1988 par Éric Buffi, l'entreprise connaît aujourd'hui une transition importante, avec M. Jérôme Nativel et M. David Lorion, salariés depuis plus de quinze ans, désormais cogérants et engagés dans le rachat de la société. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des valeurs historiques de l'entreprise.

BUFFI Société d'Aménagement de Travaux Paysagers compte près de soixante salariés et intervient sur des chantiers d'aménagement, de tertiaire et de réhabilitation. Répondant majoritairement à des marchés publics, elle accueille chaque semaine entre huit et douze personnes en insertion, ainsi qu'un à trois intérimaires supplémentaires. Ces profils, souvent imposés dans les marchés, nécessitent un accompagnement spécifique pour garantir leur sécurité et leur intégration.

Depuis le début de l'année, l'entreprise a revu entièrement son processus d'accueil. Un livret d'accueil classique est désormais destiné aux salariés permanents, tandis qu'un livret renforcé est dédié aux intérimaires, aux personnes en insertion et aux stagiaires. Testé sur plusieurs chantiers, il sera généralisé prochainement. L'accueil se déroule directement sur le terrain, avec une grille d'évaluation permettant de vérifier la compréhension des consignes et d'identifier les points à réexpliquer.

Les dirigeants reconnaissent toutefois que la formalisation reste un point à améliorer. Les échanges avec les agences d'intérim se font encore principalement par téléphone, sans trace écrite, et les fiches de liaison ne sont pas systématiquement utilisées. La journée INTERIM a mis en évidence l'importance de structurer les transmissions et de conserver des preuves des actions menées.

Sur les chantiers, les intérimaires sont exposés à des risques liés au matériel portatif, aux tranchées et à la proximité des engins. Ils sont systématiquement accompagnés d'un salarié qualifié, ce qui limite les situations dangereuses. Aucun accident n'a été enregistré depuis la mise en place des nouvelles pratiques. L'exemplarité des salariés expérimentés et la vigilance des chefs de chantier jouent un rôle essentiel dans cette réussite.

La participation à la journée INTERIM a été un déclic pour l'entreprise. Les échanges avec les contrôleurs de sécurité de la CGSS et les intervenants de l'OPPBTP ont ouvert de nouvelles perspectives, comme la formation des encadrants ou l'utilisation systématique de fiches de liaison. L'entreprise a également pris conscience de l'importance du socle de prévention et de la nécessité d'identifier un référent sécurité.

Déjà engagée dans une démarche MASE, l'entreprise **BUFFI Société d'Aménagement de Travaux Paysagers** a confirmé lors de cette journée que ses pratiques sont proches des attentes, mais que le formalisme doit encore être renforcé. L'entreprise s'engage désormais à consolider ses outils, mieux tracer ses actions et renforcer la formation de ses encadrants, afin de poursuivre son évolution vers une organisation exemplaire en matière de prévention.